



Assemblée générale

Distr. générale
19 décembre 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Point 141 de l'ordre du jour

Financement de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée

Budget de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats escomptés	1–6	4
II. Ressources nécessaires	7	16
III. Analyse des variations	8–19	18
IV. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre	20	21
V. Résumé des mesures prises pour donner suite aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, du Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies et du Bureau des services de contrôle interne		22
Annexe		
Organigramme		26



Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE) pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005, dont le montant brut s'élève à 201 460 800 dollars.

Ce budget couvre le déploiement de 220 observateurs militaires, 3 980 militaires et 256 fonctionnaires internationaux, 273 agents recrutés dans le pays et 82 Volontaires des Nations Unies.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005, et l'objectif de la Mission est expliquée dans des tableaux axés sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (composante civile, composante militaire et composante Appui). Les effectifs constituant les ressources humaines de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction administrative et de la gestion, qui sert l'ensemble de la mission. Les ressources financières destinées à financer les dépenses opérationnelles ont été rattachées à la composante Appui en procédant à une quantification des produits correspondant aux objets de dépense de cette catégorie.

La variation des effectifs est analysée au niveau de chaque composante, l'explication faisant référence s'il y a lieu aux produits correspondants indiqués dans les tableaux.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis. L'exercice va du 1er juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2002/03)	Crédits ouverts (2002/03)	Prévisions de dépenses (2004/05)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	102 877,7	99 035,3	97 550,4	(1 484,9)	(1,5)
Personnel civil	31 042,2	28 314,9	34 696,8	6 381,9	22,5
Dépenses opérationnelles	75 699,2	61 049,8	69 213,6	8 163,8	13,4
Montant brut	209 619,1	188 400,0	201 460,8	13 060,8	6,9
Recettes provenant des contributions du personnel	4 010,3	3 832,5	4 897,7	1 065,2	27,8
Montant net	205 608,8	184 567,5	196 563,1	11 995,6	6,5
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—
Total	209 619,1	188 400,0	201 460,8	13 060,8	6,9

Ressources humaines

	<i>Observateurs militaires^a</i>	<i>Militaires^a</i>	<i>Personnel international</i>	<i>Personnel recruté dans le pays^b</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
Direction exécutive et gestion						
Effectif autorisé 2003/04	–	–	7	4	–	11
Effectif proposé 2004/05	–	–	7	4	–	11
<i>Composante</i>						
Civile						
Effectif autorisé 2003/04	–	–	51	15	10	76
Effectif proposé 2004/05	–	–	52	15	11	78
Militaire						
Effectif autorisé 2003/04	220	3 980	10	4	–	4 214
Effectif proposé 2004/05	220	3 980	10	4	–	4 214
Appui						
Effectif autorisé 2003/04	–	–	188	250	72	510
Effectif proposé 2004/05	–	–	187	250	71	508
Total						
Effectif autorisé 2003/04	220	3 980	256	273	82	4 811
Effectif proposé 2004/05	220	3 980	256	273	82	4 811
Variation nette						
	–	–	–	–	–	–

^a Effectif maximum autorisé.

^b Y compris les administrateurs et les agents des services généraux recrutés dans le pays.

Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre sont énoncées au chapitre IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats escomptés

1. Le Conseil de sécurité a établi dans ses résolutions 1312 (2000), du 31 juillet 2000, et 1320 (2000), du 15 septembre 2000, le mandat de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE) et l'a amendé par sa résolution 1430 (2002) du 14 août 2002. Il a ensuite autorisé la prolongation du mandat dans des résolutions dont la dernière en date était la résolution 1507 (2003) du 12 septembre 2003.

2. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, à savoir maintenir la paix et la sécurité internationales.

3. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations en exécutant les principaux produits présentés dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante (composante civile, composante militaire et composante Appui), chacune reflétant plutôt qu'elle ne détermine les caractéristiques communes des éléments qui y sont inclus.

4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Mission, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs constituant les ressources humaines de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction administrative et de la gestion, qui sert l'ensemble de la Mission. Les ressources financières destinés à financer les dépenses opérationnelles ont été rattachées à la composante Appui en procédant à une quantification des produits correspondant aux objets de dépense de cette catégorie. La variation des effectifs par rapport au budget de 2003/04 est analysée au niveau de chaque composante, l'explication faisant référence s'il y a lieu aux produits correspondants indiqués dans les tableaux.

5. La Mission est dirigée par le Représentant spécial du Secrétaire général, qui a rang de Secrétaire général adjoint et dont le bureau est situé à Asmara (Érythrée). Il est secondé par deux représentants spéciaux adjoints, ayant rang de Sous-Secrétaire général et dont les bureaux sont installés à Addis-Abeba et à Asmara. Les opérations militaires sont dirigées par un commandant de niveau D-2.

Direction exécutive et gestion

6. La direction et la gestion de la Mission sont assurées par le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général.

Tableau 1
Ressources humaines : direction exécutive et gestion

	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté dans le pays ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA-SSG	D-2-D-1	P-5-P-4	P-3 à P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général											
Effectif autorisé 2003/04	1	1	3	–	–	2	–	7	4	–	11
Effectif proposé 2004/05	1	1	3	–	–	2	–	7	4	–	11
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

^a Y compris les administrateurs et les agents des services généraux recrutés dans le pays.

Composante 1 : composante civile essentielle

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
1.1 Progrès vers le règlement pacifique du différend frontalier entre l'Éthiopie et l'Érythrée	1.1.1 Les hauts dirigeants des deux parties participent à des réunions ou des consultations régulières avec le chef de la Mission
<p><i>Produits</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • 40 réunions et consultations entre le chef de la Mission et son équipe et les hauts dirigeants politiques et personnalités religieuses des deux parties; production des rapports correspondants • Le chef de la Mission et ses collaborateurs directs ont effectué 25 visites à des dirigeants communautaires dans la Zone de sécurité temporaire et les zones circonvoisines • 50 lettres ont été adressées aux gouvernements concernés sur des questions politiques; 20 notes verbales ont été adressées à la communauté diplomatique • 180 réunions politiques et réunions d'information avec les parties intéressées au processus de paix • Quatre rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité • Produits médiatiques : 1 heure d'émission 3 fois par semaine en 6 langues, couvrant la zone de la Mission; 7 campagnes d'information; 12 bulletins mensuels en anglais, amharique et tigréen, et 8 éditions spéciales; distribution de 15 000 calendriers dans la zone de la Mission; 2 émissions documentaires de télévision, 52 séances hebdomadaires d'information à l'intention de la presse, 20 communiqués de presse • Création d'un bureau d'information à Adigrat (Éthiopie), avec production de 52 rapports hebdomadaires, de 5 fiches documentaires et de 24 prospectus 	

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
1.2 Progrès vers la normalisation des conditions de vie dans la Zone de sécurité temporaire et les zones circonvoisines	1.2.1 Retour des personnes déplacées restantes de l'Éthiopie et de l'Érythrée 1.2.2 Réinsertion des personnes directement affectées par le transfert de territoires
<p><i>Produits</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Retour à leur domicile de 140 000 personnes déplacées • Réinstallation de 30 000 à 40 000 personnes affectées par le transfert de territoires • 20 déplacements pour l'établissement des faits et le suivi dans la Zone de sécurité temporaire, notamment avec les représentants des équipes des Nations Unies dans le pays ou des donateurs; fourniture périodique d'un appui logistique à ces équipes • Participation à 40 réunions hebdomadaires et 12 réunions mensuelles des équipes des Nations Unies dans les pays, à la réunion annuelle commune de ces équipes en Éthiopie et en Érythrée et à des réunions spéciales • Coordination régulière des activités de la Mission dans la Zone de sécurité temporaire et les zones circonvoisines avec les activités des organismes humanitaires et des programmes de reconstruction des organismes des Nations Unies et autres organisations travaillant dans ces zones 	
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
1.3 Amélioration de la sécurité de la population locale grâce à une surveillance active de la situation sur le plan des droits de l'homme; progrès vers la réalisation des objectifs concernant les droits de l'homme consignés dans les Accords de paix d'Alger	1.3.1 Réduction du nombre d'enlèvements, de détentions et de « disparitions » par-delà la frontière 1.3.2 Règlement juridique des questions relatives à la nationalité, au droit de la famille, à la propriété et à l'utilisation des sols pour 30 000 à 40 000 personnes affectées par le transfert de territoires
<p><i>Produits</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation de 80 réunions et rédaction de 296 rapports sur la situation regardant les droits de l'homme • Enquêtes sur 60 incidents transfrontières • Enquêtes sur 40 violations présumées des droits de l'homme dans la Zone de sécurité temporaire et les zones circonvoisines • Organisation de 120 visites dans les camps de personnes déplacées, de réfugiés et de transit • Présidence et participation à 20 réunions du Forum sur les droits de l'homme commun à la MINUEE et aux équipes des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée afin d'échanger des informations et de coordonner des activités et des programmes relatifs aux droits de l'homme • Coordination des activités et programmes de la MINUEE, des organismes des Nations Unies et d'autres organisations relatifs aux droits de l'homme dans la Zone de sécurité temporaire et les zones circonvoisines 	

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
1.4 Prise de conscience des problèmes du sida	1.4.1 Augmentation du nombre de personnes connaissant les problèmes du sida dans les forces de défense et la population locale des deux pays
<i>Produits</i> <ul style="list-style-type: none"> • Formation de 150 formateurs dans 6 stages de formation des formateurs pour l'organisation de la lutte contre le sida • La formation de 400 éducateurs-pairs a permis d'atteindre 98 000 personnes concernées • Organisation de 72 activités de sensibilisation au sida parmi les forces de défense et la population locale des deux pays et avec d'autres organismes des Nations Unies 	
<i>Facteurs externes</i> <p>Les parties s'en tiendront aux Accords d'Alger et continueront à coopérer avec la Mission.</p>	

Tableau 2
Ressources humaines : composante 1, composante civile essentielle

	Personnel international							Total partiel	Personnel recruté dans le pays ^a	Volontaires des Nations Unies	Total général
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3 à P-1	Service mobile	Services généraux	Services de sécurité				
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général à Asmara											
Effectif autorisé 2003/04	1	–	1	–	–	2	–	4	–	–	4
Effectif proposé 2004/05	1	–	1	–	–	2	–	4	–	–	4
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général à Addis-Abeba											
Effectif autorisé 2003/04	1	–	1	–	–	2	–	4	3	–	7
Effectif proposé 2004/05	1	–	1	–	–	2	–	4	3	–	7
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau des affaires politiques											
Effectif autorisé 2003/04	–	1	6	10	–	2	–	19	–	–	19
Effectif proposé 2004/05	–	1	6	10	–	2	–	19	–	–	19
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau des droits de l'homme											
Effectif autorisé 2003/04	–	–	3	4	–	2	–	9	2	6	17
Effectif proposé 2004/05	–	–	3	4	–	2	–	9	2	6	17
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau de l'information											
Effectif autorisé 2003/04	–	–	4	4	6	1	–	15	10	4	29
Effectif proposé 2004/05	–	–	4	4	6	1	–	15	10	4	29
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe de la politique de la lutte contre le sida											
Effectif autorisé 2003/04	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Effectif proposé 2004/05	–	–	1	–	–	–	–	1	–	1	2
Variation nette	–	–	1	–	–	–	–	1	–	1	2
Total											
Effectif autorisé 2003/04	2	1	15	18	6	9	–	51	15	10	76
Effectif proposé 2004/05	2	1	16	18	6	9	–	52	15	11	78
Variation nette	–	–	1	–	–	–	–	–	–	1	2

^a Y compris les administrateurs et agents des services généraux recrutés dans le pays.

<i>Réalisations escomptées</i>
1.4 Prise de conscience des problèmes du sida
<p><i>Produits</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation de 150 formateurs dans 6 stages de formation des formateurs pour l'organisation de la lutte contre le sida • La formation de 400 éducateurs-pairs a permis d'atteindre 98 000 personnes concernées • Organisation de 72 activités de sensibilisation au sida parmi les forces de défense et la population locale des deux pays et avec d'autres organismes des Nations Unies
<p><i>Justification</i></p> <p>Personnel recruté sur le plan international : un poste supplémentaire</p> <p>Le poste de conseiller (P-4) pour la lutte contre le sida est transféré de la Section des services médicaux du Bureau du Chef de l'Administration à un groupe distinct chargé de la politique de lutte contre le sida.</p> <p>Volontaires des Nations Unies : un poste supplémentaire</p> <p>Un poste de Volontaire des Nations Unies pour la lutte contre le sida a également été transféré de la Section des services médicaux au Groupe de la politique de lutte contre le sida.</p>

Composante 2 : composante militaire

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
2.1 Maintien de la séparation des forces et maintien de la Zone de sécurité temporaire et des zones adjacentes et de leur sécurité	2.1.1 Aucune violation grave de l'Accord de cessation des hostilités 2.1.2 Aucune hostilité entre les parties
<p><i>Produits</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Présidence de 10 réunions de la Commission de coordination militaire avec les deux parties • Patrouilles : 351 312 hommes-jour de patrouille terrestre (4 observateurs militaires et 7 militaires x 2,5 par jour, depuis 35 postes, 365 jours par an) jour et nuit • Patrouilles aériennes : 221 heures par mois (nombre total d'heures de vol d'hélicoptère par an divisé par 12) jour et nuit • Garde de 45 postes fixes d'observation jour et nuit • Exécution de 5 560 inspections à l'improviste, dans la Zone de sécurité temporaire • Enquêtes sur 3 476 incidents 	

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
2.2 Réduction du risque causé par les mines dans la Zone de sécurité temporaire et dans les zones circonvoisines	2.2.1 Réduction du nombre d'accidents dus à des mines de 70 à 80 dans la population locale 2.2.2 Absence d'accidents dus à des mines
<p><i>Produits</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Déminage de 10 000 km de routes d'accès aux emplacements où seront érigées les bornes, et enlèvement des munitions non explosées • Déminage et enlèvement des munitions non explosées dans 500 000 m², au voisinage des bornes • Enquêtes sur 20 accidents dus aux mines • Achèvement de l'enlèvement de 20 000 munitions non explosées (de munitions d'armes légères aux grosses bombes) et de leur destruction • Mise à jour des bases de données sur les mines et des cartes des zones de responsabilité • Poursuite de la formation aux risques posés par les mines, à l'intention de 20 000 habitants et autres civils • Soutien régulier à la Commission du tracé de la frontière entre l'Érythrée et l'Éthiopie 	
<p><i>Facteurs externes</i></p> <p>Les parties ne limiteront pas la liberté de mouvement du personnel de la MINUEE. Les deux parties coopéreront à la mise en oeuvre des décisions de la Commission du tracé de la frontière relativement à la délimitation et la démarcation de celle-ci. Il n'y aura pas d'augmentation sensible du nombre de mines posées.</p>	

Composante 3 : appui

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
<p>3.1 Utilité et efficacité de l'appui administratif et logistique apporté à la Mission</p>	<p>3.1.1 Le taux de vacance des postes internationaux a été ramené de 11,7 % en 2002/03 à 10 % en 2004/05, et celui des agents recrutés dans le pays est maintenu à 2,0 %</p> <p>3.1.2 La valeur de l'inventaire des actifs en attente de déclassement et de réforme a été ramenée de 5 % de la valeur totale en 2003/04 à 3 % en 2004/05</p> <p>3.1.3 Le délai à prévoir pour les achats, entre l'approbation des réquisitions et la fourniture des biens et services, est maintenu à 90 jours</p> <p>3.1.4 Réduction de 25 % par rapport à 2003/04 du pourcentage de véhicules indisponibles (éclaireurs)</p>
<p><i>Produits</i></p> <p>Amélioration des services</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduction de quatre mois à trois mois du processus de recrutement du personnel international et maintien à trois semaines de la durée des opérations de recrutement des agents locaux, par une rationalisation reposant sur une meilleure prévision des vacances, l'utilisation de listes sélectives déjà approuvées, de Galaxy et du registre de candidats (Compendium) • Réduction de neuf mois à quatre mois du délai moyen de cession du matériel déclassé, notamment en recensant mieux les matériels à déclasser, par un examen, par le Comité local de contrôle du matériel, et des décisions de déclassement conformément à la législation environnementale • Réalisation et maintien d'un délai de 90 jours par une amélioration du système de suivi des achats et par une mise à jour constante de la liste des fournisseurs • Établissement d'un système numérisé et centralisé d'archivage permettant de stocker plus de 20 000 documents scannés par an • Mise en oeuvre du plan de redressement après catastrophe, par le déploiement de systèmes d'appoint et de secours situés dans un autre emplacement, afin de réduire le temps d'immobilisation et de mieux protéger les données • Amélioration des réseaux, se traduisant par une plus grande stabilité, une plus grande fiabilité des communications sans fil et par fibre optique • Amélioration des transmissions, la capacité maximale de transmission par satellite passant de 3,4 méga-octets par seconde à 4,6 méga-octets par seconde <p>Personnel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Relève de 7 742 militaires, rapatriement de 109 militaires et déploiement de 109 militaires, et relève de 440 observateurs militaires des Nations Unies 	

- Gestion des contrats de 256 fonctionnaires internationaux et de 273 agents recrutés dans le pays, ainsi que 82 Volontaires des Nations Unies
- Fourniture à 3 969 militaires, dans 19 emplacements, de rations, de carburant et d'eau

Installations

- Entretien de 45 installations dans 28 emplacements
- Entretien et fonctionnement de 2 usines d'épuration et de mise en bouteilles de l'eau
- Exploitation et entretien de 182 groupes électrogènes, dont 20 ont été améliorés, dans 28 emplacements
- Entretien de 143 kilomètres de routes empruntées par les camions d'approvisionnement, dont 22 kilomètres ont été réparés

Gestion des contrats et matériel appartenant aux contingents

- Gestion de 10 contrats; tenue de 21 réunions avec les entrepreneurs; traitement de 1 100 factures (90 %) au total
- Réalisation de 157 inspections du matériel appartenant aux contingents; examen de sept mémorandums d'accord; analyse d'un facteur propre à la mission

Transports terrestres

- Entretien de 526 véhicules appartenant aux Nations Unies : 316 véhicules légers et 62 véhicules blindés, 2 ambulances, 19 autobus et minibus, 13 chariots élévateurs, 78 camions, 26 remorques et 10 camions-remorques dans 5 emplacements. Les véhicules légers parcourent au total 5 130 000 kilomètres par an
- Transport par route de 2 800 tonnes de fret
- Réduction, de 50 % à 25 %, de la proportion de véhicules inutilisables pour l'ensemble des 62 véhicules blindés, par l'établissement d'un meilleur calendrier d'entretien préventif, une meilleure formation, et une accélération de l'utilisation du système CARLOG pour tous les véhicules

Transports aériens

- Exploitation, contrôle et entretien de trois avions et de neuf hélicoptères, pour un total de 10 692 heures de vol
- Transport aérien de 45 000 voyageurs et de 900 tonnes de fret

Transmissions

- Entretien de 30 systèmes VSAT et exploitation de 22 standards téléphoniques, dans 22 emplacements
- Entretien de 400 appareils radios HF équipés de dispositifs de repérage des véhicules par un système de positionnement universel (GPS)

Informatique

- Desserte, entretien et réparation de 796 ordinateurs de bureau, 133 ordinateurs personnels, 457 imprimantes, 4 tables traçantes et 64 serveurs, dans 25 emplacements

Services médicaux

- Entretien d'un dispensaire de niveau I et d'un hôpital militaire (niveau II) et fourniture de soins médicaux à 2 800 patients

Facteurs externes

Les parties aux accords d'Alger continueront à coopérer, et les facteurs liés à l'environnement n'entraveront pas les opérations d'appui à la Mission. Les fournitures, le matériel et les services seront fournis comme prévu dans les contrats.

Tableau 4
Ressources humaines : composante 3, appui

	<i>Personnel international</i>							Total partiel	<i>Personnel recruté dans le pays^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3 à P-1</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Services de sécurité</i>				
Bureau du Chef de l'Administration											
Effectif autorisé 2003/04	–	1	20	41	105	21	–	188	250	72	510
Effectif proposé 2004/05	–	1	19	41	105	21	–	187	250	71	508
Variation nette	–	–	(1)	–	–	–	–	(1)	–	(1)	(2)

^a Y compris les administrateurs et les agents des services généraux recrutés dans le pays.

Réalisations escomptées et produits

1.4 Meilleure sensibilisation au sida

Produits

- Formation de 150 formateurs, dans le cadre de six stages de formation des formateurs en matière de lutte contre le sida
 - Grâce à la formation de 400 éducateurs-pairs, 98 000 personnes ont été sensibilisées aux risques d'infection par le VIH
 - Organisation, avec les forces de défense des deux États et avec leur population locale, ainsi qu'avec des organismes des Nations Unies, de 72 activités de sensibilisation aux risques d'infection par le VIH et le sida
-

Justification

Personnel international : suppression d'un poste

Le poste de conseiller (P-4) pour la lutte contre le sida est transféré de la section des services médicaux du Bureau du Chef de l'Administration à un groupe distinct chargé de la politique de lutte contre le sida

Volontaire des Nations Unies : suppression d'un poste

Un poste de Volontaire des Nations Unies pour la lutte contre le sida a été également transféré de la section des services médicaux au Groupe de la politique de lutte contre le sida.

II. Ressources nécessaires

1. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis. L'exercice budgétaire allant du 1er juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2002/03)	Montants répartis ^a (2003/04)	Prévisions de dépenses (2004/05)	Variation	
				Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4) = (3)-(2)	(5) = (4)/(2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	7 284,3	7 257,9	7 222,6	(35,3)	(0,5)
Contingents	95 593,4	91 777,4	90 327,8	(1 449,6)	(1,6)
Police civile	–	–	–	–	–
Unités de police constituées	–	–	–	–	–
Total partiel	102 877,7	99 035,3	97 550,4	(1 484,9)	(1,5)
Personnel civil					
Personnel international ^b	27 399,0	24 282,2	30 560,0	6 277,8	25,9
Personnel recruté dans le pays ^c	1 077,2	1 257,5	1 321,0	63,5	5,0
Volontaires des Nations Unies	2 566,0	2 775,2	2 815,8	40,6	1,5
Total partiel	31 042,2	28 314,9	34 696,8	6 381,9	22,5
Dépenses opérationnelles					
Personnel temporaire	–	–	–	–	–
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–	–
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants	–	–	–	–	–
Voyages	1 146,9	850,0	1 039,5	189,5	22,3
Installations et infrastructures	23 562,5	18 488,8	21 335,3	2 846,5	15,4
Transports terrestres	5 618,0	3 063,2	6 088,2	3 025,0	98,8
Transports aériens	21 344,3	20 715,0	21 402,9	687,9	3,3
Transports maritimes	–	–	–	–	–
Transmissions	9 362,0	6 378,0	7 185,7	807,7	12,7
Informatique	4 666,6	1 365,8	2 347,1	981,3	71,8
Services médicaux	2 604,4	2 824,4	2 950,2	125,8	4,5
Matériel spécial	1 672,1	1 819,6	1 566,3	(253,3)	(13,9)
Fournitures, services et matériel divers	5 722,4	5 545,0	5 298,4	(246,6)	(4,4)
Projets à effet rapide	–	–	–	–	–
Total partiel	75 699,2	61 049,8	69 213,6	8 163,8	13,4
Total brut	209 619,1	188 400,0	201 460,8	13 060,8	6,9
Recettes provenant des contributions du personnel	4 010,3	3 832,5	4 897,7	1 065,2	27,8
Total net	205 608,8	184 567,5	196 563,1	11 995,6	6,5
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	209 619,1	188 400,0	201 460,8	13 060,8	6,9

^a Compte tenu de la répartition révisée des ressources entre les composantes « militaires et personnel de police » et « dépenses opérationnelles ».

^b Les montants pour 2003/04 et 2004/05 reposent sur un taux de vacance de postes de 10 %.

^c Les montants pour 2004/05 reposent sur un taux de vacance de postes de 2 % contre un taux de vacance de postes de 5 % appliqué en 2003/04.

2. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

7. Les montants prévus au titre du matériel majeur (contrats de location avec service) et du soutien autonome sont calculés à partir des taux standard de remboursement et atteignent, pour la période allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005, le montant de 36 118 400 dollars qui se répartissent comme suit :

<i>Catégorie</i>	<i>Montant (en milliers de dollars É.-U.)</i>
Matériel majeur	20 699,6
Soutien logistique autonome	
Restauration (cuisines et cantines)	1 177,6
Mobilier de bureau	774,7
Electricité	1 245,8
Missions secondaires du génie	704,7
Blanchisserie et nettoyage	986,1
Matériel de campement	284,7
Hébergement	618,5
Magasins – divers	1 961,6
Transmissions	3 774,5
Services médicaux	2 381,5
Neutralisation des explosifs et munitions	323,4
Observation	1 185,7
Identification	0,0
Protection nucléaire, biologique et chimique	0,0
Magasins – défense des périmètres	0,0
Matériel à caractère unique	0,0
Total partiel	15 418,8
Total	36 118,4

III. Analyse des variations¹

Référence

On trouvera dans la présente section, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à une modification de la portée ou de la nature du mandat ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des facteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion devant permettre d'obtenir les résultats escomptés avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou avec plus d'efficacité (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits sans incidence sur les produits) ou liés à des problèmes qui apparaissent au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits ou retards dans le recrutement).

	<i>Variation</i>	
Contingents	(1 449,6)	(1,6 %)

• Paramètres budgétaires : mémorandum d'accord

8. La variation s'explique surtout par la réduction de la fourniture de matériel majeur, sur la base des mémorandums d'accord signés avec les pays qui fournissent des contingents, par rapport aux projets de mémorandum.

	<i>Variation</i>	
Personnel international	6 277,8	25,9 %

• Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés

9. L'augmentation des ressources nécessaires s'explique par la conversion proposée de 98 postes, actuellement pourvus au moyen d'engagements de durée limitée en vertu des dispositions 300 et suivantes du Règlement du personnel, en engagements régis par les dispositions de la série 100. L'augmentation des ressources nécessaires s'explique aussi par la révision des barèmes de rémunération

¹ Le montant des variations est exprimé en milliers de dollars des États-Unis.

des administrateurs et des agents du Service mobile à compter de janvier 2003, et de la révision des coûts standard pour 2004.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté dans le pays	63,5	5,0 %

• **Paramètres budgétaires : barème des rémunérations**

10. La variation s'explique surtout par la modification des taux appliqués pour le calcul des contributions du personnel. La rémunération du personnel recruté dans le pays a été calculée sur la base des barèmes des rémunérations les plus récents s'appliquant à Addis-Abeba et Asmara.

	<i>Variation</i>	
Voyages	189,5	22,3 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

11. La variation s'explique surtout par l'augmentation du nombre de voyages nécessaires à des fins de formation, une place nouvelle étant donnée à la formation du personnel chargé de tâches opérationnelles, et à l'amélioration des compétences professionnelles et administratives.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	2 846,5	15,4 %

• **Facteurs externes : augmentation des prix du marché**

12. La variation s'explique surtout par les besoins accrus d'essence, de carburant et de lubrifiant. Les prévisions de dépenses reposent sur les prix actuels et tiennent compte de l'utilisation accrue des groupes électrogènes, l'approvisionnement électrique étant localement inadéquat.

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	3 025,0	98,8 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

13. La variation s'explique surtout par la nécessité de remplacer 79 véhicules trop vieux, ayant parcouru trop de kilomètres ou en mauvais état.

	<i>Variation</i>	
Transports aériens	687,9	3,3 %

• **Facteurs externes : augmentation des coûts de la location des appareils**

14. La variation s'explique surtout par l'augmentation du coût de la location et de l'exploitation des avions, sur la base de nouvelles dispositions contractuelles, ainsi que la modification de la flotte aérienne, par l'élimination d'un avion G-222 et l'addition d'un AN-26.

	<i>Variation</i>	
Transmissions	807,7	12,7 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

15. La variation s'explique surtout par la nécessité de reconstituer le stock de pièces de rechange de la Mission, aucune ressource n'ayant été prévue à cet effet dans l'actuel exercice.

	<i>Variation</i>	
Informatique	981,3	71,8 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

16. L'augmentation s'explique surtout par la nécessité de remplacer le matériel dépassé, en particulier les ordinateurs. La Mission prévoit d'améliorer son équipement informatique afin d'améliorer la stabilité et la fiabilité des transmissions sans fil et par fibre optique.

	<i>Variation</i>	
Services médicaux	125,8	4,5 %

• **Paramètres budgétaires : mémorandum d'accord**

17. La variation s'explique par les modifications du matériel appartenant aux contingents au titre du soutien autonome, conformément aux mémorandums d'accord signés.

	<i>Variation</i>	
Matériel spécial	(253,3)	(13,9 %)

• **Paramètres budgétaires : mémorandum d'accord**

18. La variation s'explique surtout par la réduction des besoins de matériel appartenant aux contingents, au titre du soutien autonome, conformément aux mémorandums d'accord signés.

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	(246,6)	(4,4 %)

• **Gestion : nouvelle présentation**

19. La variation s'explique surtout par le fait que la fraction remboursable des dépenses consacrées au bien-être des militaires au titre du soutien autonome relève maintenant de la rubrique Installations et infrastructures.

IV. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre

20. **En ce qui concerne le financement de la MINUEE, l'Assemblée générale devra se prononcer sur les points suivants :**

a) L'ouverture, aux fins du fonctionnement de la Mission pour la période de 12 mois allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005, d'un crédit d'un montant de 201 460 800 dollars;

b) La mise en recouvrement, à raison de 16 788 400 dollars par mois du montant indiqué ci-dessus à l'alinéa a) au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la MINUEE.

V. Résumé des mesures prises pour donner suite aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, du Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies et du Bureau des services de contrôle interne

A. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

*Demande/recommandation
(voir A/57/772/Add.8)*

Mesures prises pour appliquer la demande/recommandation

1. Le Comité consultatif prie le Département des opérations de maintien de la paix de revoir les procédures régissant la fourniture de modules d'hébergement en dur pour les contingents afin de permettre l'utilisation de produits locaux, qui sont souvent mieux adaptés aux conditions locales, plus aisément accessibles et moins onéreux (par. 41).

2. Le Comité consultatif prie le Département d'inclure dans le prochain projet de budget des renseignements sur les usages qui pourraient être envisagés pour les locaux de la MINUEE après la liquidation de la Mission (par. 42).

3. Lors des entretiens qu'il a eus avec des représentants du Secrétaire général au sujet de la composition de la flotte aérienne de la Mission, le Comité consultatif a émis des doutes sur la justification de l'exploitation par la Mission de deux hélicoptères Bell 212, qui sont stationnés à Asmara, étant donné qu'elle dispose également de sept hélicoptères MI-8 pouvant être utilisés pour des évacuations sanitaires sur de longues distances, ainsi que d'un hélicoptère AS 330 Puma stationné à Djibouti. Il a été

1. La MINUEE a entrepris d'importants travaux de construction pour assurer le logement, fourni par les Nations Unies, des militaires durant l'exercice 2002-2003 et devrait, en janvier 2004, livrer la totalité de ces logements, fournis par les Nations Unies, à l'exception des logements destinés à un contingent, qui n'a pas choisi cette option.

2. La MINUEE occupe actuellement 45 immeubles ou terrains loués (29 bâtiments et 16 parcelles de terrains à bâtir) ainsi que 40 immeubles, de la région de la Mission, qui sont fournis gratuitement. Au moment de la liquidation de la Mission, les préfabriqués seront démantelés et transportés à Brindisi, à la Base logistique des Nations Unies, ou au quartier général d'autres missions, selon ce que déterminera le Département des opérations de maintien de la paix. Les locaux loués seront conjointement inspectés par les propriétaires et par les responsables désignés de la MINUEE, au besoin réparés, puis remis aux propriétaires.

3. La Mission a examiné la nécessité de conserver les deux hélicoptères Bell 212, et a décidé qu'elle devait les conserver, à Asmara, pour assurer d'éventuelles évacuations médicales, jour et nuit, de blessés ou de malades dont le pronostic vital serait engagé. Du fait de la taille de la Mission et du déploiement du personnel dans des localités de montagne reculées, on estime que les évacuations nocturnes sont nettement plus faciles avec les hélicoptères Bell 212. Ces moyens d'évacuation

précisé au Comité que les sept MI-8 étaient destinés à un usage diurne et que 161 évacuations sanitaires avaient été effectuées au cours des deux dernières années, dont 32 de nuit. Les Bell 212 avaient été utilisés pour 13 d'entre elles. On a également indiqué que l'avion d'affaires était également utilisé aux fins des évacuations sanitaires. En conséquence, le Comité consultatif demande à la Mission de réévaluer la nécessité d'un deuxième hélicoptère Bell 212. En attendant, il recommande de réduire les prévisions de dépenses afférentes aux opérations aériennes de 733 000 dollars, ce montant correspondant aux frais d'exploitation d'un hélicoptère Bell 212 sur une période d'un an (par. 46).

Services d'information

4. Dans des rapports antérieurs, le Comité consultatif avait demandé qu'il soit fait usage des installations locales chaque fois qu'elles existaient. Dans le rapport du Secrétaire général daté du 20 décembre 2002 (S/2002/1393, par. 26), le Comité note que l'Autorité éthiopienne de radiodiffusion a accepté de diffuser des programmes de la MINUEE pour un coût d'environ 54 419 dollars par an. Le Comité recommande qu'une analyse coût-efficacité de cet arrangement soit réalisée (par. 56).

seraient compromis si la Mission devait remplacer ses hélicoptères par les hélicoptères MI-8MTV, qui sont d'ailleurs plus coûteux.

4. Les auditeurs éthiopiens et érythréens peuvent écouter Radio MINUEE deux fois par semaine sur onde courte. Le principe convenu est que ces émissions sont gratuites, de sorte que la MINUEE continuera à étudier diverses possibilités d'assurer ses émissions, en Éthiopie, sans rien déboursier à cet effet. Si ces efforts échouent, la MINUEE étudiera la possibilité de demander à l'Union européenne ou à un autre donateur de financer l'achat du temps d'antenne.

B. Comité des commissaires aux comptes

*Demande/recommandation
(A/57/5, vol. II², chap. II, sect. B)*

Mesures prises pour appliquer la demande/recommandation

Comité des commissaires aux comptes

- | | |
|--|--|
| <p>1. Le Comité recommande au Département des opérations de maintien de la paix et à la MINUEE d'accélérer le recouvrement des créances anciennes auprès des pays fournisseurs de contingents (par. 41).</p> <p>2. Le Comité des commissaires aux comptes recommande à l'Administration de veiller à mieux faire respecter les dispositions concernant le matériel appartenant aux contingents afin d'améliorer le processus de vérification (par. 62).</p> <p>3. Le Comité recommande à l'Administration de se conformer à la directive concernant la mise à disposition en temps utile des modules d'hébergement (par. 69).</p> <p>4. Le Comité recommande au Département des opérations de maintien de la paix de recouvrer les coûts afférents au transport, par une mission, de personnel ou de cargaisons pour le compte de tiers (par. 87 et 88).</p> <p>5. Le Comité recommande que le Département des opérations de maintien de la paix poursuive ses efforts visant à pourvoir plus rapidement et plus efficacement les postes de direction de la MINUEE (par. 176).</p> | <p>1. Cette recommandation est en cours d'application. En janvier 2003, le Bureau de l'appui aux missions a adressé un fax à toutes les missions de maintien de la paix les priant de ne plus recouvrer 14 % des dépenses d'administration auprès des pays qui fournissent des contingents. S'agissant de la MINUEE, ce bureau a donné pour directive à la Mission de revoir et de comptabiliser, conformément à cette décision, les montants en question dans les comptes des trois pays fournisseurs de contingents. Les soldes définitifs ont déjà été calculés et le Bureau de l'appui aux missions s'emploie à les recouvrer auprès des pays fournisseurs de contingents.</p> <p>2. La recommandation a été appliquée.</p> <p>3. La recommandation a été appliquée.</p> <p>4. Les procédures relatives au remboursement des frais de transport, par une mission, de personnel ou de cargaisons pour le compte de tiers sont consignées dans le Manuel des opérations aériennes des Nations Unies.</p> <p>5. Pour le poste de chef de la Section des finances, un candidat approprié a été sélectionné et devrait rejoindre son poste en février 2004. Le Chef de la Section du contrôle des mouvements n'est pas encore recruté, mais le recrutement est en cours. L'annonce de vacance de poste n'a pas permis de proposer des candidats adéquats. Une nouvelle liste est en cours de préparation et sera disponible à la fin de décembre.</p> |
|--|--|

² Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-septième session, Supplément No 5*, vol. II et rectificatif (A/57/5 (vol. II) et Corr.5).

C. Bureau des services de contrôle interne

Demande/recommandation
(A/57/451)

Mesures prises pour appliquer la demande/recommandation

1. Le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a recommandé que la Mission mette au point le plan d'évacuation, de concert avec le Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité. Il diffuse les informations nécessaires au personnel et organise des exercices pour mettre le plan d'évacuation à l'essai.

2. Le BSCI recommande à la Mission d'obtenir le remboursement des sommes versées, en application de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies.

3. Le BSCI a recommandé plusieurs mesures en vue de renforcer les contrôles dans l'entrepôt, concernant notamment le déploiement du personnel de sécurité et la réglementation des mouvements du matériel.

1. La Mission prend des mesures pour appliquer la recommandation.

2. La Mission prend des mesures pour donner suite à la recommandation.

3. La Mission a pris des mesures pour améliorer la sécurité de l'entrepôt.

Organigramme

